

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 18 DECEMBRE 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. Olivier PORS, agissant par suppléance.

Date de la convocation

11 décembre 2024

Étaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier – JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie – LE BERRE Aurélien – LE BRAS Mickaël – MONOT Joël – PIGEYRE Carole – PORS Olivier – ROLLAND Iwan.

Étaient absents : /

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2024-12-18-01 : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17, M. le Président, Didier Gourret, plus âgé des membres du conseil rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Le bureau est ainsi constitué : le plus jeune des conseillers, Jean-Luc Dulout est désigné secrétaire, Carole Pigeyre et Nathalie Lapart sont assesseurs. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

M. Olivier Pors se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

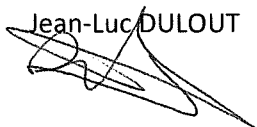
- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

- M. Olivier Pors a obtenu 15, quinze voix.


M. Olivier Pors ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DULOUT



Le Maire



Olivier PORS